

"..en bon pere de famille"?

Par **Murphys**, le **08/01/2007** à **14:48**

Salut à tous,

Dans mon cours d'histoire du droit des obligations, il est fait mention notamment pour l'instauration du pret à usage d'une obligation d'user de la chose "en bon pere de famille". Ceci n'a pas une importance capital pour mon cours, mais je me demandais ce que cela signifit ?

Merci

Par **Olivier**, le **08/01/2007** à **15:18**

ben si justement c'est capital...

En bon père de famille signifie que l'exercice du droit en cause sera analysée par rapport au comportement que le "bon père de famille", et donc la personne normalmeent prudente et diligente aurait agi...

Par contre je déplace en intro droit, la question n'est ps à sa place !

Par **yanos**, le **08/01/2007** à **15:55**

le "bon père de famille" est une notion capitale comme l'a dit olivier, le BPDF est une personne normale prudente et diligente mais il faut aussi que, pour pouvoir juger un acte, le BPDF soit placé dans les même circonstances et avec les même qualités que l'auteur

Par **Murphys**, le **08/01/2007** à **16:25**

Ah bah merci vous deux)))) Moi qui prenait ça pour quelque chose de secondaire troll
Bon bah je retourne bosser ça!! lol